

**SEANCE DU 08 Février 2022**

**Nombre de Conseillers :** L'an deux mil dix vingt deux  
**- en exercice :** 11 le huit février à dix-huit heures trente minutes  
**- présents :** 8 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est  
**- votants :** 10 réuni en session ordinaire à la Maison Communale, sous la  
présidence de Jean-Pierre GOURDOU, Maire

**Date de la convocation : 01 Février 2022**

**Présents :** GOURDOU Jean-Pierre, CANNY Jacques, LEMERCIER Félicia, LEFEVRE Catherine,  
PRANGERE Ludovic, BAROTTE Marc, MAZOUZ Norbert, WARME Sylvain

**Absents ayant donné pouvoir :** POIRET Claudine à PRANGERE Ludovic  
PRIEM Jean-Pierre à CANNY jacques

**Absents :** GUERVILLE Gérard

**Secrétaire de séance :** LEMERCIER Félicia

**1 SMBVB- Approbation du Rapport d'activités**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités 2021 de Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche.

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE le rapport d'activités 2021 du SMBVB
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la délibération au président du SMBVB

**2 SE60- Adhésion d'EPCI**

Monsieur le Maire expose de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération du 24 Juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat sa compétence optionnelle :  
*-Maitrise de la demande en énergie et énergies renouvelables*

Le SE60 a approuvé lors de son assemblée du 23 Novembre 2021 cette adhésion. Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié cette décision à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la délibération au président du SE60

### **3 CCPP – Compétence « santé » - Révision des statuts**

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un centre dentaire dans des locaux appartenant à la communauté de communes est au point mort depuis plusieurs semaines. La porteuse du projet ne semble pas vouloir ou pouvoir redémarrer le processus.

Vu l'attente et l'engouement constatés auprès de la population suites aux premières informations publiées sur ce projet, son abandon poserait un vrai problème pour les habitants.

Les locaux appartenant à la communauté de communes et ceux-ci étant équipés, il a été proposé lors de la conférence des maires le 16 novembre dernier que la communauté de communes porte elle-même ce projet. Les maires ont donné un avis favorable à cette proposition.

Le portage de ce projet nécessite au préalable la prise d'une compétence « création et gestion de centre de santé communautaire ». La proposition de prise de compétence est plus large que simplement « centre dentaire » afin de permettre de créer un centre ophtalmologique ou un centre de médecine générale à l'avenir, si l'intérêt se présentait.

Par ailleurs, afin d'avoir une approche globale des questions de santé publique sur le territoire et de devenir un acteur identifié il est proposé également d'intégrer dans les statuts, la possibilité d'élaborer, animer ou mettre en œuvre un contrat local de santé ou tout dispositif équivalent, ainsi que toute action visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

Enfin, toujours en matière de santé, il convient de modifier la rédaction de la compétence suivante « *Création et gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire au sein de chaque pôle principal et pôle d'équilibre définis par le schéma de cohérence territoriale* » car la définition de pôle principal et de pôle d'équilibre fait référence au SCOT du Pays Clermontois – Plateau Picard qui a été abrogé en 2014. Cette compétence serait désormais rédigée ainsi : « *Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire* »

En résumé, il est proposé que la compétence facultative en matière d'action sociale soit donc rédigée ainsi (en gras les compétences ajoutées ou modifiées) :

#### 10° En matière d'action sociale :

- Politique en faveur des services à la personne :
  - o **Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire**
  - o Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
  - o **Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tel que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaire, ophtalmologique, médecine générale etc...**
  - o **Élaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,**
  - o **Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé,**
- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Soutien au projet de création de petites unités de vie pour les personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi et dispositifs en résultant

L'approbation des statuts est soumise à la procédure de délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes dans un délai de trois mois et actée *in fine* par un arrêté préfectoral.

# MAIRIE DE VALESCOURT

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
60130 VALESCOURT  
Tél 03 44 78 51 33

# Conseil Municipal Procès-verbal de séance

République Française

La présente délibération a pour objet d'approuver ou non les prises de compétence énumérées ci-dessus par la communauté de communes du Plateau Picard.

## **Ayant entendu l'exposé, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17 ;

Vu l'article L.6323-1 du Code de la Santé Publique définissant les centres de santé comme des structures sanitaires de proximité ;

Vu le décret n°2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

Vu l'ordonnance n°2018-17 du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;

Vu la loi 2016-41 en date du 26 janvier 2016 portant sur la « modernisation de notre système de santé » et notamment l'article 158 définissant le contrat local de santé comme mode de contractualisation établi entre l'Agence Régionale et les collectivités locales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes du Plateau Picard ;

Vu la proposition de prise des compétences approuvée par la Conférence des maires le 16 novembre 2021 :

- Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tel que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaires, ophtalmologiques, médecine générale etc...
- Élaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,
- Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21C/09/02 du 9 décembre 2021 relative à la modification des statuts : compétence en matière de santé ;

Considérant la carence de certaines catégories de professionnels de santé dans le territoire ;

Considérant l'intérêt pour l'ensemble du territoire et les habitants de l'ouverture de centre(s) de santé communautaire au sens large et de centre(s) de santé dentaire en particulier ;

**-APPROUVE** l'extension des compétences de la communauté de communes du Plateau Picard en matière de Politique en faveur des services à la personne :

- Création, aménagement et gestion d'un ou plusieurs centres de santé communautaires, tel que par exemple et sans limitation de dénomination, centre de soins dentaires, ophtalmologiques, médecine générale etc...
- Élaboration, animation et mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé ou dispositif équivalent,
- Toutes autres actions visant au maintien ou à l'installation de professionnels de santé.

**-APPROUVE** la rédaction suivante de la compétence relative aux maisons de santé : « Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaire » ;

**-CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la communauté de communes du Plateau Picard ;

## **5 Organisation des bureaux Électoraux**

Les élections présidentielles se tiendront le 10 et le 24 Avril. et les élections législatives les 12 et 19 Juin.

La tenue des bureaux de vote sera organisée en fonction des disponibilités des assesseurs

# MAIRIE DE VALESCOURT

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
60130 VALESCOURT  
Tél 03 44 78 51 33

# Conseil Municipal Procès-verbal de séance

République Française

## 4 Demande de Subvention

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'obtention de subvention des associations suivantes :

- Le Souvenir Français, association qui fleurit et entretient les tombes des Morts pour la France
- Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

**Ayant entendu l'exposé, le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité**

**-DECIDE** de ne pas octroyer de subvention

## 6 Travaux Divers

Les dossiers en cours se poursuivent :

- Sente entre Saint-Rémy-en l'Eau et Valescourt, le piquetage sur la commune de SAINT-REMY EN L'EAU est en cours de réalisation
- Enfouissements des Réseaux « Rue de Clermont », les travaux débiteront courant mars
- Pose de panneaux « photovoltaïques » sur le bâtiment communal, le SE60 attend la notification d'accord de subvention

## 7 Avis sur le projet éolien de FRESTOY-VAUX et ASSAINVILLERS

Vu le dossier de consultation disponible en mairie et sur [www.registre-numerique.fr/parc-eolien-balinot](http://www.registre-numerique.fr/parc-eolien-balinot) concernant le projet d'implantation d'un parc éolien situé sur les communes du Fretoy-Vaux et d'Assainvillers ,

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité**

- EMET un avis favorable
- CHARGE Monsieur le Maire de la notification de son avis à Madame la Préfète

## 8 Manifestations à venir

L'amélioration de la situation sanitaire et la levée progressive des mesures, nous permettent d'envisager l'organisation de manifestations

**A noter dans vos agendas !**

- 26 mars: Bourse aux vêtements (Pass' vaccinal obligatoire)
- 3 Avril : Repas des aînés (Pass' vaccinal obligatoire)
- 8 mai: Brocante du village
- 28 Août: Repas du village

## 9 PLU – Révision simplifiée

Vu le règlement du PLU en vigueur dans notre commune, certaines règles doivent être modifiées pour une uniformisation des règles sur l'ensemble de la commune et une instruction plus simple des demandes

**MAIRIE DE  
VALESCOURT**

DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de CLERMONT  
60130 VALESCOURT  
Tél 03 44 78 51 33

**Conseil Municipal**  
**Procès-verbal de séance**

République Française

**10 Questions diverses et tour de table**

-Monsieur le maire donne lecture de la demande de l'association d'entraide Olivier DASSAULT qui souhaite que chaque commune de la circonscription participe à honorer la mémoire de notre défunt député.

Des photos seront envoyées pour participer à l'élaboration d'un recueil de souvenirs des nombreux déplacements dans les communes de l'Oise.

Le conseil décide également que l'aire de jeux et de détente au niveau de la rivière sera baptisée en hommage à notre député Olivier Dassault.

-La Communauté de Communes sollicite le prêt de la maison communale pour les formations des assistantes maternelles le 5,19 mars

-Le Conseil municipal remercie Madame Vaillant pour le don de 100€ au comité des fêtes

-Monsieur le Maire informe qu'un emploi « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » a été conclu avec notre agent technique pour l'année 2022.

Cette modification dans la gestion du personnel permettra, grâce aux aides de l'état octroyées, une économie d'environ 20 000 € sur les frais de fonctionnement de la commune

**Pour faciliter vos démarches et votre information, pensez à consulter  
notre page FACEBOOK : Mairie de Valescourt et notre site internet :  
<https://commune-de-valescourt.neopse-site.com/fr/>**